

BÉTHUNE

LICENCE PRO Construction Durable, Habitat et Environnement Urbain

Plus de 80 %
des étudiants diplômés
trouvent un emploi
dans les 2 mois

■ OBJECTIFS DE LA FORMATION

Notre objectif est de former les professionnels sur les nouvelles façons d'aborder la gestion technique, la conception, le suivi et l'évolution d'un patrimoine bâti. L'objectif n'est pas limité aux simples aspects technique de la construction (neuve ou réhabilitation), mais aussi aux interactions liant les bâtiments à leur environnement.

■ COMPÉTENCES ACQUISES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- **Porter** un diagnostic sur le patrimoine bâti et son environnement
- **Apporter** des arguments techniques d'aide à la décision
- **Élaborer** un plan d'actions de maintenance sur les bâtiments
- **Mettre** en œuvre des projets dans le secteur technique

■ QUELS DÉBOUCHÉS APRÈS LA LICENCE ?

Assistant du chef de projet,
du chargé d'opérations,
du directeur des services
techniques

Responsable des
diagnostics,
de maintenance de site,
de services techniques

Chargé d'études
techniques (enveloppes
de la construction,
environnement, construction)

Responsable d'études, conception et suivi de travaux

■ DES PARTENAIRES DE TOUS HORIZONS

- Conseil général du Pas-de-Calais, Communauté d'agglomération de l'Artois ArtoisComm, Communauté de communes de l'Atrébatie, Ville de Béthune
- Pas-de-Calais Habitat, Partenord Habitat
- Norpac, Socotec, Bureau Véritas, Groupe CMH, Maisons & Cités



Faculté des Sciences
Appliquées

Technoparc Futura
62400 BÉTHUNE
Tél : 03 21 64 71 23

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



BÉTHUNE

■ CONDITIONS D'ACCÈS

Formation Initiale :

- BTS / DUT Génie civil, Génie climatique, Economie de la construction / DEUST *
- Licence 2 Sciences et Technologie ou Ingénierie
- Diplômé de niveau III de formations françaises ou européennes en Génie civil *

Formation Continue :

- Techniciens du service public ou privé *
- Validation d'acquis : VAE ou VAP *
- Formation continue *

* Sous réserve d'acceptation du dossier

■ RYTHME DE LA FORMATION DE LICENCE PRO (information non contractuelle)

Semaines

Université 37-40
Entreprise 41
Université 42-43
Entreprise 44-45
Université 46-47
Entreprise 48-49
Université 50
Entreprise 51-52
Université 1-2
Entreprise 3-4
Université 5-6
Entreprise 7-9
Université 10-11
Entreprise 12-13
Université 14-15
Entreprise 16-25
Université 26

Le contrat de professionnalisation peut être validé jusqu'à la date de la rentrée.

Pour tout renseignement, contacter :

Catherine RIBU au **03 21 64 71 28**

ou par mail : catherine.ribu@univ-artois.fr

Le contrat de professionnalisation permet d'effectuer la formation alternativement en entreprise et à l'université. C'est un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée qui offre une rémunération allant de 55% à 100% du SMIC selon l'âge et le niveau de formation de l'étudiant. Les frais de formation sont à la charge de l'organisme collecteur.

■ CONTENU DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (en 1 an)

SEMESTRE 5

→ Habitat et environnement urbain

- Intégration du bâtiment dans le paysage urbain
- Aménagement du (des) territoire(s)
- Urbanisme, politique de la ville
- Éco-conception

→ L'ouvrage et son environnement

- Techniques d'aménagement (eau, assainissement)
- Démarche qualité environnementale
- Nuisances et pollutions

→ Conception et expertise de l'enveloppe des constructions

- Thermique, acoustique, éclairage
- Enveloppe, diagnostic
- Méthode d'auscultation, confort, santé

→ Technologies nouvelles et évolutions réglementaires

- Équipements, énergies, fluides
- Matériaux, composants
- NTIC, domotique
- Labels performance énergétique
- Application développement durable dans l'acte de construire
- Énergies renouvelables

→ Environnement administratif, juridique et outils généraux

- Langue et ressources humaines
- DAO et analyse de documents
- Organisation et gestion de projet
- Marchés publics-privés, relation client

SEMESTRE 6

- Projet tutoré de 4 semaines
- **Stage** de 12 semaines minimum

